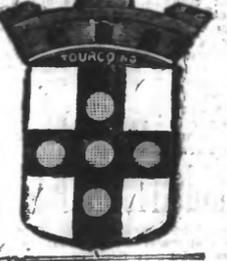




L'ÉGALITÉ

De Roubaix - Courcoing



ABONNEMENTS
 Trois mois 3 fr. 50
 Six mois 6 fr. 50
 Un an 12 fr. 50
 Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
 ROUBAIX, Grande-Rue, 93 et Rue Desarmont, 12, COURCOING
 Adresser les manuscrits au Rédacteur en chef, à ROUBAIX

ANNONCES
 A ROUBAIX, 93, Grande-Rue.
 A COURCOING, 12, Rue Desarmont.
 A LILLE, 26, Rue de Eves.

LE DEFICIT DE LA (PORTE-DE-PARIS) A LILLE

M. Géry-Légrand sur la Sellette

BULLETIN DU JOUR

Le Bourgeois gentilhomme

La simplicité républicaine n'est point le fait de M. Faure. Son organe attitré, le *Gaulois*, nous apprend qu'il se rendra en Russie, accompagné de la musique de la garde républicaine. On sait, en outre, qu'une véritable cour, composée d'amiraux, de généraux, etc., etc., lui fera escorte.

Il nous semble que M. Faure commet une faute de goût en déployant tant de pompes. Ce n'est pas une raison, parce qu'il se rend à St-Petersbourg, pour qu'il se donne des airs de souverain oriental.

Nicolas II n'était pas entouré d'un appareil aussi fastueux, lorsqu'il est venu en France. M. Faure devrait s'en souvenir et se montrer plus discret.

En vérité, M. le Président de la République nous paraît être dans un état d'esprit inquiétant. Parler, voilà sa grande affaire. C'est une constante préoccupation trahit beaucoup trop le parvenu et n'est guère conciliable avec la dignité d'un chef d'Etat.

Nous sommes un peu humiliés de voir le premier magistrat du pays commettre son rôle de pareille façon. Cet étalage de luxe monarchique cache-t-il des visées d'une ambition démesurée ?

M. Faure aspire-t-il, comme on le dit à figurer au Panthéon de l'histoire, sous le vocable de Félix le Bel ? Révé-t-il de se faire passer la petite ampoule sur la tête ? Ses gentillesses à l'égard du pape s'expliqueraient ainsi tout naturellement.

M. Jourdain, dans la comédie de Molière, est bien ridicule, mais enfin il borne son ambition à se déguiser en mamamouchi. Si M. Faure méditait de faire couronner en sa personne le cercle des militants dont il fut une des gloires, si le commerce des culs et peaux affecté à ce point sa corbeille de négociant, il faudrait rayer du répertoire de la Comédie Française le *Bourgeois gentilhomme*, comme attentatoire au prestige de la tannerie. Le chef-d'œuvre de Molière sera relégué au rang des pièces anarchistes, ce qui ne sera pas une des moindres curiosités de ce temps fertile en sujets comiques.

INFORMATIONS

(Par Service Spécial)

INTÉRIEUR

LE BANQUET ROCHE A VERSAILLES

Le banquet organisé par le Comité radical de Versailles, pour l'anniversaire de la naissance du général Roche aura lieu dimanche, 27 juin, à midi, au théâtre des Variétés.

De nombreux députés et sénateurs se sont fait inscrire.

En raison de l'indisposition de M. Léon Bourgeois, c'est M. Édouard Lockroy, ancien ministre de la marine, qui présidera le banquet, et il prendra la parole.

À l'issue du banquet et après la revue, le Comité radical ira déposer ses couronnes au pied de la statue du vaillant général républicain et M. le colonel Sever, député du Nord, prononcera une allocution.

BONS DE L'EXPOSITION DE 1900

Paris, 25 juin.

Ce matin, a eu lieu le tirage des bons de l'Exposition de 1900. Voici les numéros gagnants :

| | |
|----------------------------|-------------------|
| Série n° 100, numéro 1.384 | gagne 100.000 fr. |
| — 5, — 394 | — 10.000 |
| — 215, — 10.191 | — 5.000 |
| — 221, — 9.521 | — 2.000 |
| — 225, — 5.152 | — 1.000 |
| — 229, — 638 | — 1.000 |
| — 118, — 3.296 | — 1.000 |
| — 214, — 4.066 | — 1.000 |
| — 18, — 9.716 | — 1.000 |

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AGRICULTURE

Paris, 25 juin.

La sous-commission de Conseil supérieur de l'Agriculture s'est réunie ce matin sous la présidence de M. Viger. Elle a continué l'examen de la question du warrant agricole.

Elle a discuté les conditions dans lesquelles le warrant devrait être créé et la situation du propriétaire par rapport au fermier qui aurait l'initiative d'emprunter sur les produits agricoles. Une nomenclature a été indiquée dans une précédente délibération. Elle a admis l'intervention du juge de paix, par lequel le propriétaire devra être avisé au moyen d'une simple lettre recommandée, avec avis de réception du destinataire.

Le juge de paix devra tenir un registre spécial, constatant la non-opposition du propriétaire, et il devra délivrer un récépissé permettant au cultivateur de contracter son emprunt.

DRUITS DE LA MORT DE SAMORY

Paris, 25 juin.

Le courrier du Soudan, arrivé hier, annonce que le bruit court avec persistance, dans la boucle du Niger, que Samory, notre vétéran adversaire, est mort il y a trois mois empoisonné par un homme du Dimini. Son fils lui a succédé sans que d'ailleurs la situation vis à vis de nous soit changée.

Après s'être battu avec les Anglais de la Côte d'ivoire qui voulaient occuper la ville de Boussa, le fils de Samory a relié avec eux de bonnes relations.

M. DE LESSEPS ET LE PANAMA

Paris, 25 juin.

M. Le Poitevin vient de recevoir de M. Ch. de Lesseps une lettre dans laquelle celui-ci l'informe qu'il consent à comparaître devant le conseil de France à Londres et à répondre aux questions qui lui seront posées d'après le questionnaire envoyé par M. Le Poitevin.

L'interrogatoire de M. Charles de Lesseps durerait une dizaine de jours.

ÉTRANGER

CONGRÈS DES SOCIALISTES ALLEMANDS

Berlin, 25 juin.

Le comité directeur du Parti démocrate-socialiste allemand a décidé que le prochain Congrès du Parti, qui doit se tenir à Hambourg, se réunira le 3 octobre.

Bien que l'ordre du jour ne soit pas encore définitivement fixé, il est néanmoins certain que la question de la participation aux élections du Landtag prussien, sera soumise au Congrès.

ANNIVERSAIRE DE LA BATAILLE DE SOPHIERINO

Rome, 25 juin.

La Chambre italienne, sur la proposition de M. Imbriani, a adressé à la France un salut fraternel à l'occasion de l'anniversaire de la bataille de Solferino, souhaitant l'union perpétuelle des deux nations.

VILLE DESTRUITE PAR UN INCENDIE

Bruxelles, 25 juin.

Le ministre des colonies de La Haye a reçu une dépêche de Batavia annonçant qu'un grand incendie a détruit une partie de la ville de Samarang. Les dégâts s'élevaient à 500.000 dollars.

LE MANIFESTE DES LIBÉRAUX EN ESPAGNE

Madrid, 25 juin.

M. Sagasta a donné lecture au cercle libéral du manifeste qu'il destine au pays.

VOYAGE DE GUILLAUME II EN ITALIE

Rome, 25 juin.

D'après une dépêche de Berlin, les journaux allemands annoncent que l'empereur Guillaume viendra en Italie au mois de septembre prochain, accompagné de l'impératrice et de son fils aîné. Il commencera sa visite par Venise.

DRAGONS RUSSES EMPORTÉS PAR LES EAUX

Tiflis, 25 juin.

Dix-neuf dragons du régiment de Novgorod ont été emportés par la rivière Koura qui avait été grossie considérablement par les pluies.

LE CONFLIT ENTRE LA GRÈCE ET LA TURQUIE

Constantinople, 25 juin.

La question de l'indemnité a fait un pas en avant à la séance d'hier. Celle de la délimitation est encore en suspens.

LES FÊTES DU JUBILÉ DE VICTORIA

Londres, 25 juin.

Les fêtes ont continué hier avec le même éclat. A Buckingham-Palace, le prince et la princesse de Galles ont reçu les princes et les représentants des puissances étrangères et d'autres personnages de distinction.

Les amusements ont été renouvelés à Dublin. La foule a lutté sérieusement contre la police. La foule a lutté sérieusement contre la police. La foule a lutté sérieusement contre la police.

La foule a lutté sérieusement contre la police. La foule a lutté sérieusement contre la police. La foule a lutté sérieusement contre la police.

La foule a lutté sérieusement contre la police. La foule a lutté sérieusement contre la police. La foule a lutté sérieusement contre la police.

La foule a lutté sérieusement contre la police. La foule a lutté sérieusement contre la police. La foule a lutté sérieusement contre la police.

La foule a lutté sérieusement contre la police. La foule a lutté sérieusement contre la police. La foule a lutté sérieusement contre la police.

DÉSERTION

Qu'il me soit permis en hâte, au sortir de la séance où la majorité et le gouvernement viennent d'écartier de façon définitive tout espoir de Crédit agricole, de caractériser l'attitude nouvelle des partis de droite et de M. Méline lui-même. Je ne parle pas en ce moment du vote par lequel la Chambre a repoussé l'amendement des deux signatures, si fortement soutenu par notre ami Viviani. Cet amendement, du plus haut intérêt, pouvait arracher une partie au moins du petit commerce à l'exploitation des banquiers. Mais les conservateurs de droite, et les agrariens comme M. Méline n'ont jamais fait profession de beaucoup de sympathie pour le petit commerce et en le sacrifiant aux grands banquiers, ils commettaient la faute la plus grave, mais du moins ils ne manquaient pas à leurs propres traditions.

Au contraire, M. Méline, depuis des années, se donnait comme le défenseur des populations rurales, et, quant aux hommes de la droite, je me souviens encore de leurs discours, de leurs votes, de leurs manifestes, de 1885 à 1889. Ils parlaient constamment de l'agriculture; ils gémissaient sur l'état de détresse de la production agricole, et ainsi, quand on vit arriver au pouvoir il y a quatorze mois le ministre Méline, quand on vit que la droite formait un élément permanent, essentiel de la majorité nouvelle, on put croire un instant que M. Méline allait profiter de son autorité ministérielle pour accomplir des réformes rurales. On put croire aussi que la droite allait exiger, comme prix de son concours, une action gouvernementale énergique dans l'intérêt des cultivateurs. Et que s'est-il produit ? Dans toutes les questions, dans tous les votes, ce gouvernement, prétendant agricole, a pris parti contre les cultivateurs.

A peine l'impôt sur la rente était-il proposé par M. Méline qu'il était retiré par lui, sur les sommations des financiers. Et dans la question du Crédit agricole, même défection, je dirai presque, même trahison. Ah! qu'il y a longtemps que les dirigeants promettent aux cultivateurs l'organisation du crédit à bon marché! Et comme on leur disait que, quand viendrait le renouvellement du privilège de la Banque de France, le Crédit agricole serait sérieusement organisé!

Or, voici que M. Méline nous propose de concéder de nouveau à la Banque de France pour plus de vingt ans le monopole de l'émission; et, en retour, quels sacrifices lui demande-t-il pour les cultivateurs? Rien, ou presque rien; une avance, une fois faite, de quarante millions, et c'est tout. Encore n'est-il pas sûr que les quarante millions iront en effet à l'agriculture. M. Méline n'ayant pas déposé un projet de Crédit agricole, qui sait quand celui-ci sera sérieusement organisé?

On laisse passer l'occasion incomparable de la discussion sur la Banque. Quand la retrouvera-t-on ? Il faudra demain voter les quatre contributions, puis le budget; puis la Chambre sentira passer sur elle le vent des prochaines batailles électorales; on trouvera-t-elle le temps, la liberté d'esprit d'organiser sérieusement le crédit aux paysans, le crédit aux cultivateurs? Les jours passeront, et il ne sera pas même fait emploi de ces quarante millions.

Bien mieux, la Chambre a décidé qu'elle ne voulait pas ajourner le renouvellement du privilège jusqu'à ce que M. Méline ait apporté sur le Crédit agricole un projet précis. Elle a refusé aussi de prendre en considération le projet de M. Léveillé; elle a repoussé le nôtre. C'est une fois de plus le néant, l'impuissance, la faillite à tous les engagements pris envers les paysans.

Où la droite et le centre avaient

LE PARLEMENT

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LA SÉANCE

Présidence de M. Brisson, président.

La séance est ouverte à 2 h.

Après le vote de projets divers, la Chambre après déclaration d'urgence, adopte le projet de loi portant approbation de la convention conclue entre la France et la Belgique pour l'exécution du service de la caisse d'épargne entre les deux pays.

LES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

L'ordre du jour appelle la discussion du projet relatif aux crédits supplémentaires.

Les articles 1 à 15 sont adoptés.

LA CÉRÉMONIE DE NOTRE-DAME

M. Troillet déclare qu'il ne votera pas le chiffre de 14,812 fr. portant le titre : Dépenses occasionnées par la cérémonie célébrée à Notre-Dame pour les victimes de l'incendie du Bazar de la Charité. Le principe absolu de la neutralité religieuse de l'Etat le défend.

Le gouvernement avait convoqué les pouvoirs publics à un acte de foi catholique. (Protestations au centre. Très bien à l'extrême gauche, car il en est adieu à l'extrême gauche.)

Cet acte tend à reconstituer la religion d'Etat sous le couvert du gouvernement et le gouvernement demande aujourd'hui à la Chambre de le justifier. C'est un acte de piété officielle et jamais on n'a demandé au Parlement de prendre une responsabilité propre et directe dans un acte de cette nature. (Applaudissements à gauche.)

L'orateur termine en demandant à la majorité républicaine de montrer qu'il y a un point sur lequel elle ne s'échira pas. (Applaudissements à gauche.)

M. Martineau dit que les explications données à ce sujet par le président du Conseil ont été approuvées par un ordre du jour de la Chambre. Il ne reviendra pas sur cette question.

Il s'étonne qu'on vienne à tout instant reprendre contre le cabinet une interpellation indirecte.

AMENDEMENT HUBBARD

M. le Président. — J'ai reçu de MM. Hubbard et Montaut un amendement tendant à changer la destination du crédit et à intituler le chapitre : Subvention aux sociétés de sauveteurs médaillés régulièrement autorisées.

M. Hubbard, parlant de l'affichage du discours de M. Brisson, dit que la décision de la Chambre n'a pas été respectée partout.

M. Brisson déclare que le ministre de l'Intérieur est venu spontanément l'informer que les maires qui ne s'étaient pas conformés à la décision de la Chambre avaient été révoqués.

M. Barthou, ministre de l'Intérieur. — Avec amendement; tous.

M. Hubbard ajoute que le parti clérical s'appuie sur l'attitude du Gouvernement qui met la main dans la main de l'é-

LA EOI DU CADENAS

La Chambre reprend la discussion sur la loi du Cadenas.

Après un discours de M. Viger, concluant à l'adoption du projet, la suite de la discussion est renvoyée à vendredi.

AU SÉNAT

LA SÉANCE

Présidence de M. Loubet, président.

La séance est ouverte à 3 h. 10.

LA SUPPRESSION DES OCTROIS

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur les propositions de loi relatives à la suppression des octrois.

Le Sénat s'était arrêté hier à l'article 8 qui interdirait pour l'avenir la mise en ferme de régie intéressée des octrois.

Cet article est repoussé par 144 voix, après un débat auquel prennent part MM. Mollat, Bardonnet, Desbrière, Jura de Milhès-Lacroix.

L'article 9 est adopté et devient l'article 8. Le Sénat adopte ensuite l'ensemble de la loi.

PROJETS DIVERS

Le Sénat adopte, en seconde délibération, la proposition de loi de M. Grivart portant modification des articles 407 et 433 du code de commerce.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi ayant pour objet de modifier le paragraphe 3 de l'article 15 du décret du 21 février 1882, qui prive de leurs droits électoraux les officiers ministériels destitués.

Les quatre articles de la proposition de loi sont adoptés.

Le Sénat décide qu'il passera à une seconde délibération.

GORENFLOT BAPTISE

Sous ce titre, nous lisons dans la *Petite République* :

Depuis un mois et alternativement, le *Figaro*, le *Temps*, la *République française*, les *Débats*, annoncent avec des petits cris de femme chatouillée au bon endroit, la grande querelle entre les deux journaux socialistes : le *Réveil du Nord* et le *Petit Capitaliste*.

S'ils s'étaient renseignés, ils sauraient que de ces deux organes, un seul est socialiste : le *Réveil du Nord*. Fausse joie !

LES LIBÉRALITÉS DE M. TURREL

Paris, 25 juin.

Turrel, inaffable ministre des Travaux publics est prodigue de l'argent des contribuables avec lequel il jongle vraiment trop.

L'homme à la plaque avait un attaché à son cabinet qui devait couvrir en justes noces; l'usage commandait au ministre de faire un petit cadeau à son subordonné.

Turrel songea d'abord à offrir à son attaché une barrique de piquette qu'il recolta dans l'Aude; mais son collègue Cocheru, qui cultive la poire laise pour en faire du vin de raisin sec, lui fit remarquer qu'il serait de mauvaise économie personnelle d'offrir à l'ami les pichets prodigés qu'on peut vendre très chers, grâce aux droits protecteurs que les ministres se sont offerts.

C'est alors que Turrel songea à faire payer par le budget le « petit souvenir » qu'il destinait à son attaché.

GÉRY-LÉGRAND

SUR LA SELLETTE

L'affaire de la Porte de Paris

Un intéressant procès. — M. Géry-Légrand assigné en responsabilité matérielle. — Les plaidoiries. — M. Millerand défend la Municipalité.

Le Conseil de Préfecture a été saisi hier du procès intenté à la ville de Lille par M. Oranin L'Host, entrepreneur, pour paiement d'une somme de 108.240 francs 90 centimes, solde des travaux effectués sous l'administration de M. Géry-Légrand, à la PORTE DE PARIS.

La municipalité actuelle refuse le paiement de cette somme, prétendant à bon droit, suivant nous, que la responsabilité de cette dette dont nul ne conteste d'ailleurs l'existence et que nul ne discute, du moins quant au principal, doit incomber à M. Géry-Légrand, qui, sans y être autorisé dans les conditions prescrites par la loi, a laissé s'effectuer la dépense, objet du litige.

Cependant M. Oranin L'Host recourt contre la ville et celle-ci, de son côté, fait assigner M. Géry-Légrand, en garantie.

AVANT L'AUDIENCE

Vers deux heures, une cinquantaine de curieux prenant place dans la salle réservée aux débats publics du Conseil de Préfecture.

Bienôt arrive M. Millerand, défenseur de la ville de Lille, en cette circonstance, l'honorable avocat-député est accompagné de MM. Delecluse, Dabierre, Hannotin, Werquin, adjoints au Maire de Lille, qui prennent place près de lui.

À la table de la presse, tous les journaux de Lille sont représentés.

À la barre, sont assis, à côté de M. Millerand, M. Decroix qui soutiendra tout à l'heure les intérêts de M. Oranin L'Host et M. Mauguin qui, à la lourde charge de défendre M. Géry-Légrand.

L'AUDIENCE

Il est deux heures un quart, lorsque le Conseil entre en séance.

M. Grand, vice-président, assiste de MM. Ricard et Fringuel, conseillers. M. Guérin remplit les fonctions de secrétaire-greffier.

M. Letailleur, secrétaire général de la Préfecture, occupe le siège de commissaire du Gouvernement.

L'audience est aussitôt ouverte et le rapport donné à M. Ricard, conseiller. M. Guérin remplit les fonctions de secrétaire-greffier.

M. Letailleur, secrétaire général de la Préfecture, occupe le siège de commissaire du Gouvernement.

L'audience est aussitôt ouverte et le rapport donné à M. Ricard, conseiller. M. Guérin remplit les fonctions de secrétaire-greffier.

M. Letailleur, secrétaire général de la Préfecture, occupe le siège de commissaire du Gouvernement.

L'audience est aussitôt ouverte et le rapport donné à M. Ricard, conseiller. M. Guérin remplit les fonctions de secrétaire-greffier.

M. Letailleur, secrétaire général de la Préfecture, occupe le siège de commissaire du Gouvernement.

L'audience est aussitôt ouverte et le rapport donné à M. Ricard, conseiller. M. Guérin remplit les fonctions de secrétaire-greffier.

M. Letailleur, secrétaire général de la Préfecture, occupe le siège de commissaire du Gouvernement.

L'audience est aussitôt ouverte et le rapport donné à M. Ricard, conseiller. M. Guérin remplit les fonctions de secrétaire-greffier.